

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 769

présenté par

Mme Blin, Mme Serre, Mme Audibert, Mme Trastour-Isnart, M. Benassaya, M. Meyer, M. Cattin,
Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Therry et M. Ravier

ARTICLE 1ER TER

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« ainsi qu'aux journées nationales et cérémonies officielles. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le respect des principes de la République, l'appartenance à la France et à la communauté nationale ne doivent pas être théoriques mais doivent se vivre et s'exprimer par la force du symbole.

Les cérémonies patriotiques et commémoratives sont porteuses de sens.

Cet amendement vise à permettre de proposer et de créer les conditions favorables pour que les fonctionnaires puissent participer aux commémorations nationales et cérémonies patriotiques.